COMMUNE DE MONTCLERA
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 16 septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCLERA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Bernard REDOULES, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 septembre 2026

Nombre de conseillers :	11	En exercice :	11
Présents :	11	Votants :	11

Présents : REDOULES Bernard, BLANCO Nicole, BLONDEL Frédéric, GIBILY Serge, LEGRAND Charline, LAFON Jean-Jacques, Frédérique TOURENNE, ROYER Laetitia, ROULIN Marine, Romaine POCAT EARL, BERGOUNIOUX Francis

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Romaine POCAT EARL

Chapitre délibérations

OBJET : Nomination d'un secrétaire de séance et Approbation du PV de la réunion du 19 Août 2026

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Nomme Madame Romaine POCAT EARL, secrétaire de séance.

D'autre part, il convient d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du dernier Conseil Municipal
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité :
Approuve le procès-verbal de la séance du 19 Août 2026

OBJET : Signature de la convention pour l'accueil des enfants de la Commune de Montcléra à l'école de Salviac année scolaire 2025/2026

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Salviac vient de nous faire parvenir la convention pour les frais de scolarité appliqués en 2025/2026.
Ces frais de scolarité pour 1 enfant se montent à 1 066.29 €.
Sachant que les frais sont déjà prévus au budget 2026 pour l'année précédente la somme sera à prévoir au budget 2027
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

OBJET : Dispositif Participation citoyenne délibération pour accord de principe

Après discussions le conseil municipal décide qu'il est prématuré de prendre la délibération sur la participation citoyenne, celle-ci est donc ajournée.

DIVERS/INFORMATION

1- Présentation de l'ébauche du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
Le maire présente le travail de la commission concernant le PCS. Le risque le plus probable est l'incendie. De ce fait, nous devons définir quels sont les chemins ruraux que nous allons entretenir et identifier ceux qui seront utilisables par les camions de pompiers.

En analysant la position des bornes à incendie et les éventuels point d'eau, il est évident que ce n'est pas suffisant pour couvrir la surface de la commune et devons identifier les points d'eau que nous devons améliorer.
Le point important qui a été traité concerne les personnes vulnérables. Une liste a été réalisée et utilisée dans le cadre du Plan canicule.

2- La municipalité décide de faire un geste pour accueillir les nouveaux arrivants lors de la cérémonie des vœux. A ce jour nous en avons recensé 8

3- Point sur les travaux.
Le tableau de suivi sera diffusé comme après chaque conseil. Le maire précise que la liste n'est pas exhaustive.
Les principales réalisations du mois sont :
Entrée du logement du presbytère refait
Le panneau « interdit au plus de 3.5T » sur la route du château sera placé le 17 Septembre
Serge et Frédéric sont toujours sur les problèmes de poteaux téléphonique et fibre
Un devis a été demandé au charpentier Guillaume Blanchard d'Estrade pour supprimer les infiltrations de l'appartement de la garenne.
L'autel de l'église qui permet de célébrer la messe face aux fidèles sera remis en place après modification
L'appartement N°2 de l'école est vacant. Il à été repeint. Une information pour la location a été diffusée aux mairies de la comcom.
Le conseil demande au maire de faire une relance auprès de l'entreprise De Nardi au sujet du sol de la halle. (effectivement nous attendons toujours la venue de l'expert de l'assurance de De Nardi).

4- Le maire informe le conseil que depuis le début du mandat 3 concessions ont été attribuées ce qui porte à 7 concessions attribuées au cimetière de Notre Dame

5- Pour donner suite à l'assemblée générale du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), le maire explique à quoi sert cet organisme.
C'est un organisme du département indépendant financé par les cotisations des communes adhérentes et le département avec la taxe d'aménagement.
Ses conseils sont gratuits, il intervient aussi bien pour les collectivités que pour des particuliers. Nous attendons leur retour pour un rendez-vous pour des conseils au niveau de la salle des fêtes.

6- Le sondage réalisé la journée du 12 septembre est le suivant :
Nous avons eu 53 réponses avec 80 propositions
La proposition de faire la mairie à la place de l'école arrive en tête avec 12 voix
La proposition de faire un local associatif arrive en second avec 10 voix.
L'analyse des réponses va être approfondie
Un rangement de l'école est à programmer pour éventuellement faire visiter ➔ Charline et Bernard
Le retour de cette journée communale est plutôt positif. Il y a des points à améliorer comme la coordination avec le comité des fêtes la présentation des assos, la sonorisation…
Il a été décidé de ne plus entretenir le terrain de boules vu qu'il n'est pas utilisé.

Le Maire	Bernard REDOULES	
Le Secrétaire	Romaine POCAT EARL R. Pocat Earl	